

**Service instructeur**  
Développement Economique,  
Universitaire et du Tourisme

N° 2e/59-06

**Service consulté**  
DIF

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 JUIN 2006

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement du  
Technoport des Trois Frontières**

Résumé : *Le budget 2006 prévoit un crédit de 40 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Il est proposé d'autoriser le versement de la participation départementale.*

Le Département du Haut-Rhin est membre avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la Ville de Saint-Louis du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la « Grande Sablière » à Saint-Louis, face à l'EuroAirport.

La contribution statutaire des membres aux charges de fonctionnement est la suivante : Département (40 %) ; Communauté de Communes (30 %) ; Ville (30 %).

Le budget primitif 2006 du comité syndical s'élève à 140 000 € en fonctionnement et à 440 000 € en investissement. Ce budget prend en compte le lancement des opérations nécessaires à la réalisation du projet de golf urbain dont le concept a été approuvé par le comité syndical le 17 Mars 2005. Il intègre notamment les coûts liés à une assistance juridique pour fixer la nature juridique de la mise à disposition de l'emprise foncière et veiller à l'application des règles de concurrence, une augmentation de la charge d'emprunt résultant du remboursement d'un emprunt à réaliser pour l'acquisition de terrains appartenant à la SNCF et à RFF et enregistre une diminution des recettes liée à l'expiration de l'autorisation précaire d'exploitation contractée avec le titulaire des droits d'exploitation de la gravière.

Pour compenser ces charges nouvelles il est nécessaire de prévoir une augmentation de la contribution des membres qui devra passer de 77 750 € en 2005 à 100 000 €.

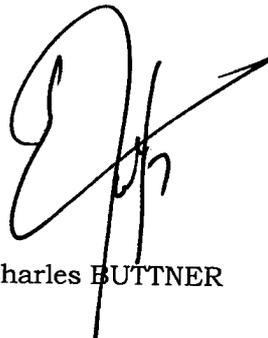
REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 JUIN 2006

Conformément à notre engagement statutaire, un crédit de 40 000 € a été prévu au budget 2006 correspondant à notre participation au titre de l'année 2006.

Je vous propose donc d'autoriser le versement en 2006 d'un montant de 40 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce montant serait à prélever sur l'enveloppe 18556, chapitre 65, nature 6561, fonction 93 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER